



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Reunion: enseignement

Question écrite n° 37729

### Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon attire l'attention de M le ministre des affaires etrangeres sur la non-reconnaissance de l'academie de la Reunion par l'office franco-allemand pour la jeunesse. Dans le cadre des echanges linguistiques entre la France et la RFA, l'OFAJ intervient en accordant des subventions sous forme d'une allocation versee a chacun des participants. Or, cette allocation etant modulee en fonction de l'eloignement entre l'academie et le land, le fait pour l'OFAJ d'accorder une aide aux Reunionnais dont le montant est etabli selon le bareme applique pour l'academie d'Aix-Marseille nuit de maniere considerable au developpement des echanges entre le departement de la Reunion et la Republique federale d'Allemagne. Il lui demande ainsi quelle mesure il entend adopter pour que la Reunion, academie depuis le 1er decembre 1984, soit reconnue en tant que telle par l'OFAJ.

### Texte de la réponse

Reponse. - Republique federale d'Allemagne sont geres directement par les rectorats ; a cet effet, l'OFAJ leur delegue des credits. Le cas des echanges entre la RFA et les DOM-TOM est toutefois particulier : les dossiers ne sont pas instruits par un rectorat mais par l'OFAJ lui-meme, sur etude du projet pedagogique. Le bareme applique aux allocations d'echanges entre les DOM-TOM et la RFA est comparable au bareme en vigueur en metropole. En ce qui concerne plus particulierement les echanges entre la RFA et la Reunion, l'OFAJ leur a apporte, depuis 1984, un soutien actif sous la forme notamment d'une prise en charge de missions preparatoires entre le Land de Schleswig-Holstein et la Reunion, et d'echanges de jeunes (voir en annexe le detail de ces interventions). Ces echanges ont beneficie, pour ce qui est des frais de voyages, de subventions calculees du lieu d'arrivee (ou de depart pour les groupes allemands) en France metropolitaine, en l'occurrence l'academie d'Aix-Marseille. L'OFAJ conscient du fait que ce calcul de l'allocation de frais de voyage entre la Reunion et la RDA, du fait de leur grand eloignement, ne peut etre considere comme entierement satisfaisant par les beneficiaires, etudie cette question, notamment en liaison avec le ministere des DOM-TOM en vue des ameliorations qu'il pourrait etre possible d'y apporter. Echanges au depart et vers la Reunion realises avec l'aide de l'OFAJ au cours des dernieres annees. Decembre 1984. - Invitation par l'OFAJ et par le Land du Schleswig-Holstein d'une delegation de quatre responsables des secteurs « Jeunesse » et « Scolaire » a un voyage preparatoire en RFA. 1985. - « Jeunesse » : du 15 au 28 mai 1985, deplacement d'un groupe de vingt et un Reunionnais (dix-huit jeunes et trois responsables) a Itzehoe (Schleswig-Holstein). « Scolaires » : du 7 au 24 septembre 1985, sejour a Kiel (Schleswig-Holstein) de soixante et un eleves issus de divers etablissements de la Reunion (partenaire : Ernst Barlach Gymnasium). 1986. - Voyage de deux responsables du Schleswig-Holstein a la Reunion, mission preparatoire. « Jeunesse » : du 26 mars au 9 avril 1986, deplacement d'un groupe de vingt et un participants du Schleswig-Holstein a la Reunion. « Scolaires » du 17 mars au 14 avril 1986, sejour d'un groupe de vingt-six eleves du E Barlach Gymnasium de Kiel a la Reunion (partenaire : lycee Roland-Garros, college Terrain Fleury Le Tampon). 1987. - Du 12 avril au 4 mai 1987, sejour d'un groupe de trente-cinq eleves du lycee Leconte-de-Lisle, Saint-Denis, et lycee du Tampon a Kassel (Hessen) (partenaire : Jakob Grimm Schule). Du 12 avril au 4 mai 1987, sejour d'un groupe de vingt-quatre eleves du college des

Trois-Mares et du college Terrain Fleury (Le Tampon) a Kiel (partenaire : B Barlach Gymnasium).

## Données clés

**Auteur :** [M. Thien Ah Koon André](#)

**Circonscription :** - NI

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37729

**Rubrique :** Dom-tom

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 mars 1988, page 934

**Réponse publiée le :** 9 mai 1988, page 1948